BALTHAZAR Marie-Pierre

3 août 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 2 juin 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Marie-Pierre, Anne, Jeanine BALTHAZAR, commissaire de justice associée, membre de la société civile professionnelle «Marie-Pierre BALTHAZAR et Mélanie CAILLEAUX», titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Saint-Céré (Lot), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « Mélanie CAILLEAUX, Huissier de Justice Associée »

Associé (s) en exercice :
Mélanie CAILLEAUX

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)